

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 4 septembre 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 15

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, SCHLOSSER, SIBLER, NEUHARD, PREVOT,
ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING, BABILON, WEISBECKER,
Mmes WEISS, CABIROL

Absents :

M. GOETZ, - excusé
M. RUSTENHOLZ

DEL. N° 5A /2000

OBJET : RECONDUCTION ET MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE D'AGENT CONTRACTUEL D'AIDE A LA HALTE-GARDERIE

Le Président informe le Bureau que le congé de maladie de Mme RIEGERT, aide à la halte-garderie mise à disposition par la Commune de Hégeney, est prolongé pour une durée indéterminée.
Par ailleurs son contrat CEC avec la commune de Hégeney prend fin au 4 septembre 2000.
Il convient de pourvoir à son remplacement et de proroger le poste d'agent contractuel.
Il convient également d'augmenter la durée du contrat à 23/39^e suite au désistement de la personne qui assurait provisoirement cette fonction le jeudi après-midi.

Le bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **autorise la prolongation du poste d'agent contractuel occasionnel d'aide à la halte-garderie pour une durée d'un an et pour une durée hebdomadaire de 23/39^e pour une rémunération correspondant à l'indice brut 245 de la Fonction Publique Territoriale ;**
- **fixe les missions de l'agent à l'accompagnement de la directrice pour l'accueil des enfants, leur garde, les changes et soins, la participation aux travaux préparatoires des activités et à l'animation de celles-ci ;**
- **autorise le Président à procéder à la prolongation du contrat de l'agent nommé à ce poste**



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 5 septembre 2000
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL